

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**4ÈME REUNION DE 2018**

**Séance du 17 octobre 2018**

CD20181017\_50  
id. 4239

*L'an deux mille dix huit, le 17 octobre, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), Mme FERRERO (pouvoir à M. ALBUGUES), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme SARDEING-RODRIGUEZ (pouvoir à Mme BOURDONCLE)*

*Absent(s) :*

*Mme BAREGES*

*Nombre de membres du Conseil Départemental : 30*

*Quorum : 16*

*Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

**DIAGNOSTIC POUR LA RÉALISATION D'UN NOUVEAU SCHÉMA  
DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE**

Dans le cadre de la refonte du plan départemental pour la lecture publique, il a été validé, lors de la séance plénière des 4 et 5 avril 2018, le principe d'un diagnostic de lecture publique sur l'ensemble du territoire tarn-et-garonnais, préalable à l'élaboration du nouveau schéma départemental qui sera soumis à l'Assemblée lors du vote du budget 2019.

Pour ce faire, le conseil départemental a approuvé le lancement d'un appel public à concurrence dans le but d'attacher les services et compétences techniques d'un prestataire extérieur de façon à mener une étude la plus fine possible. Une autorisation de programme de 35 000 € a été approuvée avec une ratification de crédits de paiement de 20 000 € au BP 2018, le reliquat en 2019.

Trois prestataires ont répondu à l'appel d'offres. Après analyse des réponses, notamment des critères techniques, le cabinet de conseil PUBLIC DG ENEIS a semblé le mieux à même de répondre aux attendus de la médiathèque départementale. En effet, au-delà de son expérience dans l'élaboration de divers schémas départementaux de lecture publique (Isère, Hérault), ce prestataire propose une approche ciblée des spécificités départementales. En cela il s'est favorablement démarqué de ses deux concurrents.

Les grandes phases de la démarche pour l'élaboration du nouveau plan de lecture publique seraient les suivantes, sur la base des objectifs ci-après :

Rappel des objectifs :

Avec pour ambition de soutenir un développement équilibré des lieux de lecture publique sur le territoire et de structurer un réseau cohérent des bibliothèques, cette démarche vise à :

- réaliser un diagnostic territorial de la lecture publique et disposer d'une connaissance fine des enjeux auxquels sont confrontés les équipements de lecture publique de Tarn-et-Garonne ;
- mobiliser au cœur de cette étude chacun des 10 EPCI de Tarn-et-Garonne, afin de construire un schéma au plus près des territoires, en identifiant pour chacun d'entre eux la situation de la lecture publique, ses atouts, freins et limites spécifiques ;
- dégager des enseignements du diagnostic territorial et envisager en conséquence des scénarii puis identifier le scénario cible le mieux adapté à mettre en œuvre dans le cadre du nouveau schéma.

Trois grandes phases pour élaborer ce nouveau schéma :

- Phase 1 : Élaboration d'un diagnostic territorial de la lecture publique
- Phase 2 : Définition de scénarii pour un nouveau schéma départemental
- Phase 3 : Rédaction du nouveau schéma départemental

La Phase 1 comprendrait :

- la diffusion d'un questionnaire en ligne auprès des 78 lieux de lecture du département (bibliothèques ou points lecture) et d'une enquête téléphonique auprès des 14 mairies ayant un dépôt de livres (début octobre) ;
- une enquête affinée auprès de chacun des 10 EPCI du département (début novembre) ;
- la réalisation d'un diagnostic et de son analyse et leur présentation au comité de pilotage.

Le schéma actuellement en cours s'était traduit par un conventionnement auprès des 7 intercommunalités ayant décidé d'adopter le plan de lecture publique du Département. L'étude menée pour celui à venir serait réalisée auprès de l'ensemble des EPCI : à ce titre, élus, services intercommunaux et bibliothèques de l'ensemble de ces agglomérations seraient invités à contribuer au diagnostic territorial à leur échelle en identifiant sur leur territoire les enjeux auxquels devrait répondre le nouveau schéma.

A l'issue, un diagnostic et son analyse seront établis par le comité technique (prestataire extérieur, personnels référents de la médiathèque départementale), lequel pourrait solliciter l'avis éclairé des partenaires institutionnels (la DRAC Occitanie, l'ADDA 82, les Pays ....).

Ce diagnostic et son analyse seront ensuite présentés au comité de pilotage qui devra en approuver les conclusions.

La phase 2 consisterait en l'élaboration de scénarii par le comité technique, qui seraient ensuite soumis au comité de pilotage (janvier-février) pour validation et choix.

Enfin la phase 3 rédigerait le scénario final et le ferait valider par le comité de pilotage avant présentation à la 9ème commission d'études pour avis et devant l'Assemblée plénière pour adoption lors du vote du budget 2019.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission culture et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu la délibération du 5 avril 2018 relative au schéma de lecture publique,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Décide de choisir le prestataire PUBLIC DG ENEIS en qualité d'assistant à la médiathèque départementale pour mener l'ensemble des études préalables à l'adoption d'un nouveau schéma départemental de lecture publique pour un montant de 38 850 € TTC ;
- Approuve pour ce faire une majoration de 3 850 € de l'autorisation d'engagement initialement votée à l'article 617-313 du budget 2018, la portant ainsi à 38 850 €, ainsi que la ratification des crédits de paiement correspondants, portés à 23 850 € pour 2018.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC